



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2018

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FOURNEL Anne,  
EGLER Sébastien, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, JECKER Raphaël,  
WALTER Valérie, SCHERRER Dominique, MININGER Patrice, KELLER Claude.

Ont donné procuration :

- BRENDLE Marie-Paule donne procuration à ROUX Christophe
- FURSTOSS Marcel donne procuration à SCHERRER Dominique

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h.

M. le Maire souhaite compléter le point 3 de l'ordre du jour de la façon suivante :

3. Vente de biens divers : Maison et terrain « Bader » - terrain aux Bleuets

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

### Ordre du jour

0. Approbation du PV du 02 juillet 2018
1. Rapport d'activités 2017 de l'intercommunalité
2. Modification des statuts du syndicat du parc à grumes
3. Vente de biens divers : Maison et terrain « Bader » - terrain aux Bleuets
4. Personnel : suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
5. Divers
6. Huis clos : vente des parcelles de la zone artisanale

## **0. Approbation du PV de la séance du 02 juillet 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2018.

### **1. Rapport d'activités 2017 de l'intercommunalité**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Ce rapport ne faisant l'objet d'aucune observation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le rapport d'activités 2017 de l'intercommunalité.

### **2. Modification des statuts du syndicat du parc à grumes**

Les statuts du syndicat du parc à grumes (SPAG), créé en 2004, indiquent que ses missions sont les suivantes :

- débardage et transport du bois sur le parc, maîtrise d'ouvrage qui était déléguée à l'ONF
- commercialisation de tout le bois d'œuvre issu des forêts appartenant aux collectivités adhérentes.

Depuis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (DTR), il n'est plus possible pour le SPAG de vendre du bois qui ne lui appartient pas. L'office national des forêts (ONF) s'est donc proposé de se substituer à lui dans l'exercice de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les nouveaux statuts du syndicat du parc à grumes tels que joints en [annexe](#).

### **3. Vente de biens divers : Maison et terrain « Bader » - terrain aux Bleuets**

#### **3.1 Maison « Bader »**

Par délibération du 03 octobre 2017, la commune a décidé de mettre en vente plusieurs biens communaux.

Par courrier du 06 août, un potentiel acquéreur a fait part de son intérêt pour la maison dite « Bader » sise 18 route de Bâle à Balgau cadastrée 030183 (2.18 ares). Il a présenté une offre ferme pour un montant de 110 000 € net vendeur, sous réserve d'obtention du prêt bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des présents d'accepter la vente de ce bien pour un montant de 110 000 € net vendeur.

### **3.2 Terrain « Bader »**

L'un des propriétaires d'une parcelle jouxtant le terrain à l'arrière des ateliers municipaux, s'est porté candidat à l'acquisition de cette parcelle, cadastrée pour l'heure 030182 pour un montant de 4 000 € l'are. Ce dernier souhaite néanmoins acquérir cette parcelle en 2 parties. La première, dans le prolongement de sa propriété, dont la surface est estimée à environ 4.5 ares, et il souhaite faire une option d'achat pour le reste dans les 2 ans à venir, dont la surface est estimée à environ 5.8 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'accorder la vente en deux parties
- Dit que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur, ce dernier voulant procéder en deux parties.

### **3.3 Terrain lotissement les Bleuets**

La commune dispose encore d'une parcelle non réservée au lotissement les Bleuets, le lot 11 pour 6.82 ares.

M. le Maire informe qu'il a été contacté par l'agence immobilière ORPI de Neuf-Brisach, qui aurait de potentiels acquéreurs, afin de signer un mandat exclusif.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter le mandat exclusif avec cette agence qui peut être dénoncé au bout de 3 mois, et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce contrat.

Pour : 14 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 1

## **4. Personnel : suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet**

Considérant que le poste d'agent en charge de l'entretien des écoles relevant du grade d'adjoint technique territorial est vacant il convient de procéder à sa suppression au sein du tableau des effectifs de la collectivité territoriale.

## **5. Divers**

### **5.1. Informations**

- M. le Maire donne lecture de différents courriers et cartes de remerciements
- Information est donnée que le permis à la SCEA Kury sur le ban de Nambsheim pour la construction d'un hangar à fourrage et d'élevage a été accordé
- M. le 1er Adjoint, en charge du dossier pour l'aménagement de la Mairie, informe le Conseil que le projet est annulé. En effet, ce projet ne pourra être réalisé avant la fin du mandat, le groupe de travail ne souhaite donc pas laisser un tel chantier à la prochaine équipe, mais certains travaux sont tout de même envisagés, notamment afin l'accessibilité.

- Le 1<sup>er</sup> Adjoint a rencontré le Major Aubertin de la Brigade de gendarmerie de Colmar ainsi que le Major Zirn de Neuf-Brisach, concernant les problèmes de sécurité sur le village et notamment les cambriolages. Différentes solutions sont envisageables :
  - o Mettre en place le dispositif « voisin vigilant » mais il convient de faire une réunion publique au préalable, celle-ci devrait avoir lieu d'ici le mois de novembre
  - o Installer une vidéoprotection mais une étude doit être réalisée auparavant.

## 5.2. Départ en retraite

Un point est fait sur le pot de départ en retraite de Josiane MULLER et Gervais BELLICAM.

## 5.3. Tour de table

- Un élu souhaite savoir l'état d'avancement du projet de sécurisation de la rue de Nambenheim : pour l'heure la commission ne trouve pas d'accord, une nouvelle réunion doit être programmée
- Quel est le coût de la journée citoyenne ? Son gain ? Le bilan n'a pas encore été réalisé, il sera communiqué lors de la prochaine réunion. Mais l'objectif principal de cette journée est de créer du lien.
- Constat est fait qu'il n'y a pas assez de bennes pour le tri des déchets. M. le Maire informe que la Com Com propose de rajouter une benne non enterrée au niveau du cimetière pour parer aux débordements.
- Information est donnée que la pompe au niveau du plateau sportif a été changée et que la balançoire de l'aire de jeux a été démontée afin de pouvoir à nouveau l'ouvrir au public. Des devis pour une nouvelle structure ont été établis, il conviendra de voir si cela est encore envisageable sur le budget 2018.
- L'Adjointe en charge des écoles informe le Conseil qu'il y a 91 élèves pour la nouvelle année scolaire 2018/2019 répartie comme suit :

PS – MS	GS – CP	CE1 – CE2	CM1 – CM2
18	21	22	30

- Un élu indique que des voitures, apparemment abandonnées, sont stationnées dans le village. Ces faits ont été signalés à la gendarmerie.
- Les élus souhaitent savoir si la commune est satisfaite des saisonniers : oui, cette année l'équipe s'est bien investie.

## 6. Huis clos : vente des parcelles de la zone artisanale

Après discussion, et au vu du contexte actuel sur le projet d'axe routier, les élus décident de suspendre la vente jusqu'à la prochaine séance du Conseil ; une réunion du groupe de travail sur le projet de route devant se tenir fin septembre à l'Hôtel du Département.

La séance est levée à 22h30.